



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 février 2013  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2013**  
3-14 juin 2013, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 2013  
(28 janvier-1<sup>er</sup> février 2013, New York)**

**Table des matières**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2013/1	Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes .....	2
2013/2	Évaluation (PNUD).....	3
2013/3	Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources .....	5
2013/4	Arrangements en matière de programmation du PNUD.....	6
2013/5	Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration .....	7
2013/6	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte .....	9
2013/7	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 .....	9
2013/8	Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social .....	11
2013/9	Document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et actualisation du recouvrement des coûts .....	11
2013/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 .....	13



2013/1

**Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes du PNUD de 2008 à 2013;

2. *Reconnaît* que l'égalité des sexes contribue à la promotion d'une croissance économique soutenue et partagée, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, comme indiqué dans la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

3. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour accomplir des progrès concrets sur la voie de l'égalité des sexes en 2012, notamment sur le plan institutionnel;

4. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD pour tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes dans les documents sur les programmes de pays soumis au Conseil d'administration, et l'encourage à continuer sur cette voie;

5. *Engage* le PNUD à continuer de consacrer à l'objectif de l'égalité des sexes les ressources qu'il mérite, et lui demande de nouveau de renforcer sa capacité de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses programmes et de sa réforme institutionnelle d'ensemble;

6. *Prie* le PNUD de veiller à intégrer les questions d'égalité des sexes dans son plan stratégique pour 2014-2017, en tenant pleinement compte des résultats de l'examen à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Prie* le PNUD de l'informer, à sa session annuelle de 2013, des mesures qu'il aura prises et du calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et attend avec intérêt que cette stratégie lui soit présentée à sa première session ordinaire de 2014, en même temps qu'un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes en 2013;

8. *Prend note* du partenariat du PNUD avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et engage le PNUD à continuer de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques;

9. *Apprécie* que le PNUD se soit engagé à instaurer la parité des sexes pour le personnel de l'organisation à tous les niveaux; prie le PNUD d'améliorer la parité des sexes aux postes d'encadrement et de direction; et prie également le PNUD de prendre des mesures pour assurer la représentation des femmes originaires des pays de programme au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux, dans toutes les classes, en gardant à l'esprit le principe d'une représentation géographique équitable, dans le cadre de son prochain rapport sur sa stratégie en faveur de la parité des sexes;

10. *Félicite* le PNUD des travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes qui appelle les hauts responsables à promouvoir l'égalité des

sexes et prie le Comité d'exercer sa vigilance pour que ces hauts responsables soient tenus d'obtenir des résultats dans ce domaine;

11. *Prie* le PNUD d'inclure à l'avenir dans ses rapports annuels sur la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes les mesures qu'il aura prises pour appliquer le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

*1<sup>er</sup> février 2013*

## 2013/2

### Évaluation (PNUD)

- a) **Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et réponse de l'Administration**

#### *Le Conseil d'administration*

*S'agissant de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3) et de la réponse de l'Administration (DP/2013/4) :*

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et de la réponse de l'Administration;
2. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, et prie le PNUD d'en tenir pleinement compte lors de l'établissement de son prochain plan stratégique, de son programme mondial et de ses programmes régionaux, et de veiller à ce que la lutte contre la pauvreté soit au cœur de ce processus;
3. *Engage* le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets et de faire rapport au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2016, sur les mesures prises à cet effet;
4. *Réaffirme* que la lutte contre la pauvreté est l'enjeu le plus important dans le monde aujourd'hui;
5. *Reconnaît* les efforts déployés par le PNUD pour s'attaquer aux multiples facettes de la pauvreté de manière durable en adoptant des stratégies ciblant ses déterminants sociaux;
6. *Prie* le PNUD de renforcer son action en faveur des pauvres et de coopérer avec les acteurs concernés à l'échelle nationale pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux efforts déployés sur le plan national pour endiguer la pauvreté et à la lutte contre les inégalités croissantes;
7. *Prie* le PNUD de se consacrer en priorité au renforcement des capacités et à l'offre de conseils politiques, selon les principes d'appropriation nationale et de durabilité;

8. *Souligne* que le PNUD doit renforcer ses capacités à l'échelle nationale, inciter les pays bénéficiaires à suivre ses activités en exemple, et encourager, à la demande des autorités nationales et selon que de besoin, l'inclusion des leçons qui en seront tirées dans les politiques et programmes nationaux;

9. *Encourage* le PNUD à mettre au point un cadre de résultats clair et rigoureux faisant apparaître des chaînes de résultats complètes, qui indiquent les résultats escomptés aux niveaux des produits, réalisations et incidences, pour mieux mesurer sa contribution à la réduction de la pauvreté;

10. *Encourage* le PNUD à redoubler d'efforts pour intégrer plus efficacement ses domaines d'activité prioritaires aux fins de la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale et renforcer ses partenariats avec les autres organismes des Nations Unies afin d'appuyer la lutte contre la pauvreté sous tous ses aspects;

*S'agissant de l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5) et réponse de l'Administration (DP/2013/6) :*

11. *Prend note* de l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et de la réponse de l'Administration;

12. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies, et engage à cet égard le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets;

13. *Salue* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en place un système d'alerte et d'intervention précoce, ainsi que pour encourager selon que de besoin l'analyse des conflits, étant donné que ce sont des mesures essentielles pour lui permettre de mieux mettre à profit sa présence sur le terrain afin d'intervenir rapidement et efficacement;

14. *Se félicite* que le PNUD et les organisations humanitaires partenaires aient l'intention de formuler une définition commune du relèvement rapide et d'établir un ensemble commun de principes directeurs sur l'étendue et les mécanismes de financement des activités de relèvement rapide au sortir d'un conflit, par exemple en ce qui concerne les appels globaux;

15. *Engage* le PNUD à renforcer, comme il a annoncé qu'il en avait l'intention, sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies participant aux opérations de paix intégrées des Nations Unies, en particulier le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, pour améliorer la coordination des activités, et notamment mieux préparer la période de transition inaugurée par le retrait des missions de maintien de la paix;

16. *Reconnaît* qu'il est difficile d'attirer et de retenir des femmes aux postes vacants dans les pays touchés par les conflits, et engage le PNUD à prendre des mesures pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes au sein des membres de son personnel qui sont affectés dans ces pays et à poursuivre ses efforts afin d'améliorer la capacité des équipes de pays d'obtenir des résultats;

17. *Encourage* le PNUD à veiller à ce que tous les programmes et projets exécutés directement dans les pays touchés par un conflit donnent lieu à une définition claire de leurs objectifs de renforcement des capacités nationales, selon une stratégie de sortie bien établie.

1<sup>er</sup> février 2013

**2013/3**

**Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du document DP/2013/7 sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

2. *Reconnaît* que la force du PNUD réside en particulier dans son aptitude à appuyer les capacités nationales et la formulation des politiques;

3. *Décide* de maintenir les modifications au règlement et aux règles énoncées dans le document DP/2008/36 pour une nouvelle période pilote de 2013 à 2014 afin de continuer à conférer aux bureaux de pays la souplesse nécessaire dans le contexte d'un appui budgétaire direct et pour permettre au PNUD d'acquérir dans ce cadre diverses expériences, en reconnaissant que ce règlement et ces règles pourraient nécessiter de nouvelles améliorations pour renforcer la transparence et mieux définir les responsabilités dans le cadre de l'harmonisation du règlement et des règles actuellement à l'étude au sein du système des Nations Unies;

4. *Demande* que les évaluations et vérifications voulues soient menées pour les périodes pilotes 2008 à 2012 et 2013 à 2014 pour mesurer les retombées de ces activités, en particulier la contribution du PNUD aux capacités nationales et à la formulation des politiques, et pour tirer des enseignements de l'expérience; et demande aussi que les constatations et recommandations soient diffusées au sein du PNUD et auprès des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement;

5. *Prie* le PNUD de lui soumettre un rapport, avant le début de sa première session ordinaire de 2015, sur l'approche qu'il suit, avant d'affecter des fonds, pour prendre pleinement la mesure des risques associés à la fourniture d'un appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources, et sur les initiatives qu'il prend pour suivre et examiner systématiquement ces risques, en formulant des recommandations quant aux meilleurs moyens de les évaluer;

6. *Prie* le PNUD de lui soumettre ces évaluations et vérifications pour examen, à sa première session ordinaire de 2015, afin qu'il puisse adopter une décision sur la poursuite de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources.

1<sup>er</sup> février 2013

**2013/4****Arrangements en matière de programmation du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2012/1 sur le deuxième examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013, et la décision 2012/28 sur les arrangements en matière de programmation pour 2014-2017;

2. *Prend acte* de la note sur les arrangements en matière de programmation, en date du 24 janvier 2013, qui a été soumise de manière informelle à sa première session ordinaire de 2013;

3. *Approuve* la technique des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB-2), faisant appel à des critères divers, en tenant compte des priorités de l'organisation et en prévoyant des mesures incitatives pour améliorer la capacité du PNUD de répondre efficacement aux besoins spécifiques des pays;

4. *Approuve également* les mesures de protection prises pour éviter que les allocations de ressources dans le cadre des MCARB-1 et l'appui aux activités des coordonnateurs résidents ne souffrent de l'impact d'un passage des ressources de base pour les programmes en deçà de la barre des 700 millions de dollars;

5. *Prend note* des raisons avancées pour inclure le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les arrangements en matière de programmation et reconnaît leur bien-fondé;

6. *Prie en outre* le PNUD de lui soumettre officiellement une proposition détaillée à sa session annuelle de 2013 concernant l'inclusion du FENU dans les arrangements en matière de programmation, en exposant les incidences que cette inclusion aurait sur les ressources de base disponibles pour les programmes, et en particulier les raisons pour lesquelles ce devrait être une dépense renouvelable tous les ans;

7. *Approuve* les principes de la présence stratégique mondiale et, étant entendu que la présence du PNUD devrait être déterminée en fonction des besoins différents des pays en matière de développement et adaptée aux priorités nationales en la matière pour y répondre de manière efficace et économique, approuve l'approche de la présence physique différenciée et prie le PNUD de donner dans un rapport officiel des renseignements détaillés sur son application aux pays à revenu intermédiaire où le revenu national brut par habitant est supérieur à 6 660 dollars;

8. *Approuve* la rationalisation des arrangements en matière de programmation exposée dans la note en date du 24 janvier 2013 :

a) S'agissant des catégories de classification des coûts des activités de programme :

i) Au niveau national, MCARB-1, MCARB-2, MCARB-3 et Programme d'assistance au peuple palestinien;

ii) Programmes régionaux;

iii) Programme mondial, notamment en ce qui concerne le Bureau des études sur le développement et le Bureau du Rapport sur le développement humain;

b) S'agissant des catégories de classification des coûts en rapport à l'efficacité de l'aide au développement :

- i) Programme de coopération Sud-Sud;
- ii) Services d'appui au développement;
- iii) Programme Économistes;
- iv) Intégration transversale de la question de l'égalité des sexes;
- v) Services consultatifs;
- vi) Fonds d'équipement des Nations Unies;

c) S'agissant des catégories de classification des coûts en rapport à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies :

- i) Appui au Coordonnateur résident;

9. *Prie* le PNUD de lui communiquer, avant sa session annuelle de 2013, des renseignements complémentaires sur l'exercice des fonctions financées aux rubriques fixes suivantes : services d'appui au développement, programme Économistes, services consultatifs, ainsi que Bureau des études sur le développement, pour qu'il soit en mesure d'examiner les ressources nécessaires pour ces fonctions;

10. *Prie* le PNUD de présenter un projet de budget informel concernant les arrangements en matière de programmation dans le cadre du budget intégré, pour consultation par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013, et examen officiel à sa deuxième session ordinaire de 2013.

*1<sup>er</sup> février 2013*

## **2013/5**

### **Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et de la réponse de l'Administration;

2. *Rappelle* la décision 2012/26, et salue la présentation de l'évaluation thématique, celle de la réponse de l'Administration et le dialogue qui les a suivies, dans lesquels il voit l'occasion d'engager un débat stratégique fondé sur les faits et un progrès important sur la voie de la transparence et de la promotion d'une culture d'évaluation au FNUAP;

3. *Se félicite* qu'il soit pleinement reconnu dans l'évaluation thématique que le FNUAP contribue de manière importante à l'amélioration de la santé maternelle dans de nombreux pays, par exemple en encourageant l'adoption de nouvelles politiques et en coordonnant les activités en faveur de la santé maternelle, ainsi qu'en favorisant le renforcement des capacités en ce qui concerne les services d'obstétrique, notamment les soins d'urgence, et les soins néonataux, la planification familiale et le traitement des fistules;

4. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et constatations présentées dans l'évaluation thématique et note qu'elles soulèvent un certain nombre de questions critiques et stratégiques qui demandent une attention et un suivi continus de la part de l'administration, notamment dans le cadre de l'établissement du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, par exemple en ce qui concerne la nécessité de :

a) Renforcer la planification stratégique à moyen et long terme à l'échelle nationale;

b) Mieux définir les implications, sur le plan opérationnel, des mesures d'aide aux femmes et aux filles qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables;

c) Améliorer les capacités du personnel et de l'organisation en matière de santé maternelle, en veillant à ce que les membres du personnel viennent d'horizons divers pour tirer parti au maximum des points forts de chacun, conformément à la stratégie retenue par le FNUAP;

d) Renforcer les activités de suivi et d'évaluation axées sur les résultats à l'échelle nationale et mettre davantage l'accent sur l'acquisition de connaissances;

5. *Salue* les efforts actuellement déployés par le FNUAP pour améliorer son action en matière de santé maternelle et répondre à de nombreux points soulevés dans l'évaluation thématique, et attend avec intérêt la poursuite de la bonne application de ces initiatives;

6. *Note* qu'il est important de forger des partenariats avec la société civile, les décideurs, les gouvernements et les autres organismes des Nations Unies, notamment l'Initiative H4 Plus (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF, Banque mondiale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), de les entretenir et de les réexaminer constamment pour remédier aux lacunes des systèmes de santé et améliorer la santé maternelle à long terme, notamment au moyen de programmes communs;

7. *Note également* que les dispositifs de suivi doivent être davantage axés sur les résultats et encourage le FNUAP à renforcer les mécanismes de suivi au sein de ses programmes, notamment en veillant à ce que les cadres de résultats des programmes de pays et des fonds thématiques soient pleinement alignés sur le cadre de résultats du FNUAP pour la période du prochain plan stratégique, de 2014 à 2017;

8. *Se félicite* que soit reconnue dans l'évaluation thématique l'importance du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP comme outil facilitant la conception informée de programmes de santé maternelle dans les pays prioritaires, et encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour mieux intégrer le Fonds thématique dans ses structures organisationnelles et ses activités de planification;

9. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte dans sa stratégie et ses activités des recommandations données dans l'évaluation thématique, notamment dans le cadre de la mise au point de son prochain plan stratégique, et de faire le point sur l'application de cette décision dans son rapport annuel au Directeur exécutif, qui doit être présenté à la session annuelle de 2014.

*1<sup>er</sup> février 2013*



**2013/6****Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur le processus d'approbation des programmes;
2. *Prend note* de la demande de l'Égypte de présenter les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP à sa session annuelle de 2013;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

1<sup>er</sup> février 2013**2013/7****Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2013/8), du FNUAP (DP/FPA/2013/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2013/1) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;
2. *Encourage* le PNUD, en coopération avec le FNUAP et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à prendre des mesures pour veiller à ce que les directives communes relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient appliquées de manière systématique, en les révisant au besoin;
3. *Félicite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS des efforts qu'ils déploient pour appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public et attend avec intérêt la poursuite de ce processus;

*En ce qui concerne le PNUD :*

4. *Note* l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;
5. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés par le PNUD dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2010-2011;
6. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du PNUD pour donner suite aux neuf priorités révisées en matière d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013;

7. *Souligne* la nécessité d'améliorer la gestion des projets et de garantir un contrôle interne satisfaisant à l'échelle nationale, et encourage le PNUD à rendre compte de manière plus détaillée des efforts déployés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la suite donnée aux affaires de fraude, dans son rapport sur l'audit et les investigations internes en 2012;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

8. *Note* l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;

9. *Félicite* le FNUAP des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2010-2011, en particulier en ce qui concerne sa coopération avec les partenaires nationaux;

10. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011, et compte qu'il accomplira de nouveaux progrès sur la voie de l'application des 17 recommandations formulées de longue date par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport de 2009, toutes les recommandations devant être observées avec la célérité voulue;

11. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du FNUAP pour donner suite aux priorités d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013;

12. *Demande* qu'il soit rendu compte de manière plus détaillée des efforts déployés pour donner suite aux affaires de fraude dans le rapport annuel du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012;

13. *Encourage* le FNUAP à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants et assurer un processus de recrutement efficace;

14. *Salue* l'adoption par le FNUAP de politiques et procédures d'achat révisées, en soulignant qu'il importe d'examiner ces processus pour s'assurer que tous les centres opérationnels respectent bien les règles;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

15. *Note* l'opinion sans réserve non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011;

16. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS pour donner suite aux priorités d'audit définies par le Comité des commissaires aux comptes;

17. *Appuie* les efforts déployés par les responsables de l'UNOPS pour surmonter les difficultés qu'il rencontre pour assurer le passage des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

*1<sup>er</sup> février 2013*

2013/8

**Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS (E/2013/5);

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'améliorer l'établissement des rapports, en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées.

*1<sup>er</sup> février 2013*

2013/9

**Document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et actualisation du recouvrement des coûts**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2012/27 du PNUD/FNUAP et la décision 2012/20 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), demandant que soient précisés le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;

2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;

3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et affinée dans le présent document (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8), et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés plus bas, aux paragraphes 15 et 17;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, le Directeur général du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP pourront envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres, et des objectifs d'harmonisation, et l'en informera dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés : a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, comprenant une présentation harmonisée du taux de recouvrement des coûts au tableau 6 du présent document (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8);

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet des budgets intégrés du PNUD et du FNUAP pour la période 2014-2017 et prie l'UNICEF de présenter pour examen le projet officieux de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de présenter des prévisions de coûts qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que l'emploi des ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts gagne en efficacité et en transparence et prie le PNUD et le FNUAP de présenter, dans leurs rapports financiers annuels au Conseil d'administration, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore ses frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts fixé dans le cadre du budget actuel, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de son budget intégré;

14. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir chacun un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de leurs budgets intégrés des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie également* le PNUD et le FNUAP, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de leurs budgets intégrés et en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

*1<sup>er</sup> février 2013*

**2013/10**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 2013**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2013, il a :

## **Point 1**

### **Questions d'organisation**

Élu pour 2013 le Bureau suivant :

*Président* : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)

*Vice-Président* : M. Andy Rachmianto (Indonésie)

*Vice-Président* : M. Eduardo Porretti (Argentine)

*Vice-Président* : M. Boyan Belev (Bulgarie)

*Vice-Présidente* : M<sup>me</sup> Merete Dyrud (Norvège)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2013 (DP/2013/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2013;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2013 :

Session annuelle : du 3 au 14 juin 2013 (New York);

Deuxième session ordinaire : du 9 au 13 septembre 2013.

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2013/1 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

*Afrique* : Afrique du Sud, Cameroun, Érythrée, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo;

*Asie et Pacifique* : Myanmar, Népal, Pakistan (programme de pays commun) et programme sous-régional des pays et territoires insulaires du Pacifique;

*États arabes* : Émirats arabes unis, Libye et Soudan;

*Amérique latine et Caraïbes* : Haïti et Nicaragua;

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte;

### **Point 4**

#### **Évaluation (PNUD)**

Adopté la décision 2013/2 sur : a) l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et la réponse de l'Administration; et b) l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et la réponse de l'Administration;

**Point 5****Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)**

Adopté la décision 2013/3 sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

**Point 6****Arrangements en matière de programmation**

Adopté la décision 2013/4 sur les arrangements en matière de programmation du PNUD;

**Débat consacré au FNUAP****Point 7****Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2013/5 sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et la réponse de l'Administration;

Entendu un exposé sur le projet de politique révisée du FNUAP en matière d'évaluation;

**Point 8****Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

*Afrique* : Afrique du Sud, Cameroun, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Libéria

*États arabes*: Soudan

*Asie et Pacifique* : Pakistan (programme de pays commun)

*Amérique latine et Caraïbes* : Haïti et Nicaragua

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte.

**Débat consacré à l'UNOPS**

Entendu une mise à jour du Directeur exécutif de l'UNOPS.

**Débat consacré aux questions communes****Point 9****Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2013/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;

**Point 10**

**Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2013/8 sur le rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social;

**Point 11**

**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2013/9 sur le document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et l'actualisation du recouvrement des coûts;

**Point 12**

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Entendu un exposé sur les résultats préliminaires de 2012 et une mise à jour sur les consultations des acteurs concernés sur l'avenir du FENU.

**Réunion commune**

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM le 4 février 2013, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) mise en œuvre des recommandations sur l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies; et b) mise à profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

*PNUD*

Consultation informelle sur les premières conclusions de l'évaluation du plan stratégique du PNUD, 2008-2013;

Consultation informelle sur le document d'orientation pour le plan stratégique du PNUD, 2014-2017;

Exposé sur le processus de consultations des parties prenantes engagé au FENU en application de la décision 2012/2 du Conseil d'administration;

*FNUAP*

Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP, 2014-2017;

*UNOPS*

Consultation informelle sur l'établissement du plan stratégique de l'UNOPS : examen des principaux points.



**Plan de travail provisoire**  
**Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS**  
**Première session ordinaire de 2013**  
**(3-14 juin 2013, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Lundi 3 juin</b>	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2013</li> </ul> <p><b>Débat consacré au FNUAP</b> Déclaration du Directeur exécutif</p>
		10	Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Directeur exécutif : rapport cumulatif sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP, 2008-2013 (décision 2011/39)</li> <li>• Examen statistique et financier, 2012</li> <li>• Rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2012</li> </ul>
	15 heures-17 heures	10	Rapport annuel du Directeur exécutif ( <i>suite</i> ) <i>Consultation informelle sur le projet de plan stratégique du FNUAP, 2014-2017</i>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Mardi 4 juin</b>	10 heures-13 heures	11	Engagements de financement envers le FNUAP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les contributions des États membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà</li> </ul>
		12	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de descriptifs de programme de pays et prorogation de programmes de pays</li> </ul>
	15 heures-17 heures	13	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'évaluation révisée du FNUAP (décision 2012/26)</li> </ul>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Mercredi 5 juin</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat commun</b>
		15	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes et réponses de l'Administration</li> </ul>
		16	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2012 et réponses de l'Administration</li> </ul>
	15 heures-16 heures	17	Visites sur le terrain
	16 heures-18 heures		• Rapports sur les visites sur le terrain <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Jeudi 6 juin</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré à l'UNOPS</b> Déclaration du Directeur exécutif
		14	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel du Directeur exécutif</li> <li>• Plan stratégique de l'UNOPS, 2014-2017</li> </ul>
	15 heures-17 heures		
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Vendredi 7 juin</b>	10 heures-13 heures		
	15 heures-17 heures		
<b>Lundi 10 juin</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré au PNUD</b> Déclaration de l'Administratrice
		2	Rapport annuel de l'Administratrice
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administratrice : exécution et résultats obtenus en 2012 (décision 2011/14)</li> </ul>
	15 heures-17 heures	2	Rapport annuel de l'Administratrice ( <i>suite</i> )
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2012</li> <li>• Annexe statistique</li> </ul>
		3	Plan stratégique du PNUD, 2014-2017
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plan stratégique, 2014-2017 (décision 2012/9)</li> </ul>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Mardi 11 juin</b>	10 heures-13 heures	4	Engagements de financement envers le PNUD
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2013 et au-delà</li> </ul>
		5	Rapport sur le développement humain
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des consultations concernant le rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)</li> </ul>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures-18 heures	6	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur l'exécution et les résultats du programme mondial (décision 2011/18)</li> <li>• Projets de descriptif de programme de pays</li> <li>• Prorogation de programmes de pays</li> </ul>
<b>Mercredi 12 juin</b>	10 heures-13 heures	7	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du plan stratégique du PNUD, 2008-2013 et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme mondial et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme régional pour l'Afrique et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme régional pour les États arabes et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud et réponse de l'Administration</li> </ul>
	15 heures-17 heures		Évaluation ( <i>suite</i> )
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
<b>Jeudi 13 juin</b>	10 heures-13 heures	8	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012</li> </ul>
		9	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'Administratrice sur l'évolution du rôle et des fonctions des VNU depuis le commencement</li> </ul>
	15 heure-16 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
		18	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de décisions</li> </ul>
		1	Questions d'organisation

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2013</li><li>• Clôture de la session</li></ul>

**Vendredi 14 juin**

---